



Régularisation sans papier

Par **zamzam**, le **15/03/2012 à 09:43**

Bonjour, je connais deux tunisiens sans papier habitant en France depuis deux ans maintenant. Ils sont arrivés par l'Italie, où ils avaient réussi à obtenir une carte de séjour italienne qui est arrivée à expiration. Ils souhaitent travailler et rester en France, pouvoir se déplacer librement, bref pouvoir vivre en paix. Quelles démarches peuvent-ils entreprendre, à part le mariage ? Un employeur serait d'accord pour les embaucher pour une durée déterminée, est-ce que ça peut faire pencher la balance ? Est-ce que d'autres personnes qu'eux peuvent faire les démarches à leur place, étant donné leur position et les risques qu'ils encourent ? Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Serein59**, le **24/03/2012 à 13:11**

Salam, Rapprochez vous de l'association CIMADE de votre région et vous aurez l'information appropriée